



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**Stratégie à moyen terme
(2002-2007)
pour les Etats arabes**

Contribuer à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation
par l'éducation, les sciences, la culture et la communication

Document établi à l'issue de la Consultation régionale organisée par le Directeur général
des Commissions nationales pour l'UNESCO de la région des pays arabes
(Rabat, Maroc, 6-8 juin 2002)

Paris, 16 septembre 2002

INTRODUCTION

La Stratégie à moyen terme (2002-2007) de l'UNESCO pour les pays de la région arabe constitue un axe programmatique essentiel de la nouvelle politique de décentralisation mise en œuvre par l'UNESCO. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs stratégiques globaux de l'Organisation retenus par les Etats Membres dans la *Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 (document 31 C/4)*, qui vise à contribuer à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication¹.

Dans le cadre des priorités globales fixées par l'Organisation, cette Stratégie répond à quatre objectifs :

- adapter les stratégies globales de l'UNESCO aux caractéristiques, aux conditions et aux initiatives locales ;
- servir de cadre d'action commun pour l'élaboration des plans de travail biennaux par les bureaux multipays, les bureaux régionaux, et les bureaux nationaux ;
- soutenir et renforcer la nouvelle politique de décentralisation, qui a pour but de rapprocher des Etats membres l'action de l'UNESCO ;
- constituer un instrument d'information et de coopération pour l'ensemble des Etats membres et pour ses partenaires - institutions du système des Nations Unies, banques multilatérales de développement, donateurs bilatéraux, OIG, ONG et autres acteurs de la société civile - (notamment dans le cadre de la poursuite des Objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire).

Dans ce but, le présent document identifie un nombre délibérément limité de priorités d'action au niveau régional, susceptibles de répondre aux besoins spécifiques de la région dans les domaines de compétence de l'UNESCO - éducation, science, culture, information et communication.

I. LE CADRE REGIONAL

La région arabe comprend 21 Etats, tous membres de l'Organisation, ainsi que les territoires relevant de l'Autorité palestinienne, qui bénéficie du statut d'observateur auprès de l'UNESCO. La population totale de la région avoisine les 300 millions d'habitants, dont la moitié ont moins de 18 ans, ce qui représente à la fois un énorme potentiel et un immense défi pour la région.

Les pays de la région arabe partagent historiquement et culturellement de nombreuses caractéristiques, en particulier du point de vue linguistique et religieux. Cependant, en dépit de ces traits partagés, qui constituent autant de sources potentielles de coopération, la région arabe est très composite à de nombreux égards. En effet, elle englobe certains des Etats les plus riches du monde et certains des pays les plus pauvres ; elle compte certains des plus grands en termes de population et de superficie, et aussi certains des plus petits. La région est également marquée par de fortes disparités d'ordre politique et social, certains Etats connaissant une stabilité et une prospérité

¹ N.B. : Cette stratégie a été élaborée à l'issue d'un processus de consultation organisé par le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, avec l'ensemble des Commissions nationales de la région, en coopération avec le Secrétariat de l'UNESCO au Siège et hors Siège. *A l'instar de la stratégie globale de l'Organisation (document 31 C/4), cette stratégie régionale est conçue comme un document ajustable, susceptible d'être révisé à la lumière de nouveaux défis ou de nouvelles tendances au niveau régional ou sous-régional, mais aussi à la lumière des résultats obtenus.*

relatives, alors que d'autres sont confrontés à d'immenses défis politiques et sociaux, s'agissant notamment de l'égalité entre les sexes, de l'éducation, de l'alphabétisation des adultes, ou de l'exercice des droits de l'homme. La diversité des Etats arabes se reflète dans l'indicateur de développement humain du PNUD, dont le niveau se situe selon les pays entre "relativement élevé" et "nettement faible".

En outre, les pays de la région, qui sont répartis sur une zone géographique extrêmement vaste, présentent des différences dans leur histoire et leur évolution. Il convient de souligner en particulier que des pays et territoires tels que la Jordanie, l'Iraq, le Liban, la Syrie et les territoires palestiniens sont très fortement marqués par le contexte politique et que leur avenir est largement conditionné par les conflits passés et présents et par l'issue des négociations de paix dans l'ensemble de la région. Plus encore que dans les autres Etats arabes, le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle ont un rôle essentiel à jouer dans cette zone.

Enfin, l'impact des multiples processus de mondialisation et de transition vers des économies fondées sur le savoir, à l'oeuvre dans l'ensemble du monde, se combinant avec les menaces persistantes pour la paix et la sécurité humaine, la pauvreté et les taux élevés de croissance démographique, le niveau insuffisant des capacités humaines et des compétences techniques dans plusieurs Etats membres de la région, sont autant de facteurs qui posent des défis entièrement nouveaux et placent certains de ces pays dans une position nettement désavantageuse, de sorte qu'ils risquent de se trouver du mauvais côté du fossé numérique et de s'enliser dans la pauvreté. Cette situation appelle et impose des actions novatrices et vigoureuses dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la science, de la communication et de l'information.

L'UNESCO reconnaît que ces défis multiples et croisés appellent de sa part le renforcement et le développement de sa coopération avec les organisations gouvernementales, régionales et sous-régionales, en particulier l'ALECSO, l'ISESCO et l'OCI, les organisations et les organismes de financement régionaux et sous-régionaux ainsi que l'ensemble du système des Nations Unies et les organisations actives dans la région. En outre, l'UNESCO encouragera le développement de partenariats inter-régionaux, qui permettent de refléter l'interdépendance grandissante des diverses régions du monde à l'heure de la mondialisation et qui constituent une source féconde de dialogue et d'échanges.

II. FONCTIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les cinq fonctions majeures de l'UNESCO sont celles de laboratoire d'idées, d'organisme normatif, de centre d'échange d'information, d'organisme de développement des capacités dans les Etats membres et de catalyseur pour la coopération internationale (voir encadré). *Ces fonctions inspireront l'ensemble de l'action de l'UNESCO dans la région arabe.*

Les fonctions de l'UNESCO

Dans le cadre de toutes ses activités et de tous ses projets, l'UNESCO exercera et assumera diverses fonctions conformes à son rôle d'institution phare dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Elle devra être :

un laboratoire d'idées : l'UNESCO jouera un rôle clé pour ce qui est d'anticiper et de définir, à la lumière des principes éthiques qu'elle défend, les problèmes les plus importants qui se profilent dans ses domaines de compétence, et pour identifier des stratégies et des politiques appropriées pour y faire face ;

un organisme normatif : l'UNESCO servira de forum pour aborder les problèmes éthiques, normatifs et intellectuels de notre époque, favoriser les échanges multidisciplinaires et la compréhension mutuelle, oeuvrer - chaque fois que cela est possible et souhaitable - à la conclusion d'accords universels sur ces questions, définir les objectifs à atteindre et mobiliser l'opinion internationale ;

un centre d'échange d'information : il entre dans le rôle de l'UNESCO de collecter, transmettre, diffuser et partager l'information, les connaissances et les meilleures pratiques qui existent dans ses domaines de compétence, de définir des solutions novatrices et de les tester par le biais de projets pilotes ;

un organisme de développement des capacités dans les Etats membres : l'UNESCO mettra en place une coopération internationale au service de ses partenaires, notamment les Etats membres, en développant les capacités humaines et institutionnelles dans tous ses domaines de compétence ;

un catalyseur pour la coopération internationale : organisme spécialisé et multidisciplinaire, l'UNESCO assumera un rôle de catalyseur de la coopération pour le développement dans ses domaines de compétence. A cet effet, elle veillera à ce que les objectifs, les principes et les priorités qu'elle défend soient repris par les autres programmes multilatéraux et bilatéraux, et à ce que l'exécution des projets, en particulier aux niveaux régional et national, repose sur des méthodes novatrices, des interventions efficaces et des pratiques éprouvées.

(source : UNESCO, *Stratégie à moyen terme pour 2002-2007*, document 31 C/4 Approuvé, paragraphe 30)

Aux fins de l'accomplissement des fonctions susmentionnées et conformément à la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2002-2007 adoptée par la Conférence générale, l'action de l'UNESCO dans la région arabe sera guidée par les principes suivants :

- *Concentration* : Un certain nombre d'objectifs stratégiques sont définis pour chacun des quatre domaines de compétence de l'Organisation, et une priorité principale est établie dans chacun de ces domaines pour chaque exercice biennal, avec un nombre limité de priorités subsidiaires.
- *Décentralisation* : La stratégie, la programmation et les actions de l'UNESCO sont axées sur le nouveau réseau des acteurs de l'Organisation dans la région, à savoir les bureaux régionaux, les bureaux multipays et les bureaux de pays, ce qui permet des consultations étroites et en amont avec tous les partenaires concernés ainsi qu'un ajustement des programmes et des activités en fonction des besoins véritables des Etats membres et des bénéficiaires directs.
- *Flexibilité* : L'UNESCO maintiendra un degré suffisant de flexibilité pour pouvoir faire face aux nouveaux enjeux et défis et s'adapter aux spécificités et réalités locales.
- *Excellence* : L'UNESCO s'efforcera de promouvoir dans les Etats membres une culture consistant à fonder les décisions sur le savoir. Les ressources humaines internes et les compétences extérieures seront mobilisées afin de fournir aux Etats membres des services de haute qualité mettant à profit le meilleur des connaissances et des expériences dans tous les domaines de compétence de l'Organisation.

- *Convergence* : Les approches interdisciplinaires et multidisciplinaires seront renforcées, un accent particulier étant mis sur la contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.
- *Partenariats* : Les partenariats, alliances et autres liens et mécanismes seront renforcés, notamment avec les autres institutions du système des Nations Unies actives aux niveaux régional et national, et ce à la fois en amont, par exemple dans le cadre de l'élaboration des Bilans communs de pays (CCA) et du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), et en aval, dans le cadre de la mise en oeuvre d'activités et de projets conjoints. Les partenariats avec les organisations intergouvernementales régionales, les banques de développement et les donateurs bilatéraux, ainsi qu'avec les ONG régionales et nationales et le secteur privé, seront poursuivis et développés, tout comme les activités menées avec les commissions nationales, parties intégrantes de l'UNESCO. Des actions seront entreprises avec le concours des parlementaires et des associations, centres et clubs UNESCO, et diverses modalités de coopération seront explorées.

Afin de pouvoir répondre aux besoins et défis multiples des Etats membres de la région arabe, l'UNESCO a adopté une nouvelle stratégie d'action, articulée autour des trois principaux axes suivants :

1. *Redéploiement des ressources humaines* : L'introduction du concept de "bureaux multipays" permet de rapprocher l'Organisation des Etats membres, dans le but d'accroître l'utilité des activités de l'Organisation pour les Etats membres et son aptitude à répondre à leurs besoins.
2. *Mobilisation des ressources* : Pour pouvoir répondre aux besoins et défis auxquels la région arabe fait face aujourd'hui et fera face demain dans les divers domaines de compétence de l'UNESCO, il faudrait un volume considérable de ressources humaines et financières qui dépasse très largement la capacité de l'Organisation. Eu égard aux contraintes financières, il sera très largement fait appel aux ressources extrabudgétaires pour bon nombre des activités à mener dans les divers domaines ; à cette fin, l'UNESCO veillera en particulier à négocier et à mettre en application des accords faisant intervenir plusieurs donateurs, plusieurs institutions et plusieurs types de financement.
3. *Renforcement de la capacité de rayonnement de l'UNESCO* : Dans un contexte marqué par une concurrence de plus en plus forte et une coopération intellectuelle axée sur les résultats, l'UNESCO se doit de renforcer son image dans la région, en apportant la preuve qu'elle est capable de fournir des services de haute qualité dans tous ses domaines de compétence. Un plan de communication devra être mis au point par chacun des bureaux régionaux, bureaux multipays et bureaux de pays, afin de renforcer la visibilité et le rayonnement. La création et la mise à jour permanente de sites Web, reliés aux autres sites Web de l'Organisation et des autres partenaires, constitueront un outil très utile à cet égard.

III. STRATEGIES SECTORIELLES REGIONALES

A. Education

La première priorité de la stratégie de l'UNESCO dans la région arabe pour la période 2002-2007 sera de progresser vers la réalisation des six objectifs du Cadre d'action adopté par le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000 - voir l'encadré) et de jouer

pleinement son rôle d'animateur et de coordonnateur des partenaires de l'initiative en faveur de l'Education pour tous (EPT). L'UNESCO poursuivra dans la région arabe la mise en œuvre de ses trois objectifs stratégiques dans le domaine de l'éducation :

- Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Objectif stratégique 2 : Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion de valeurs universellement partagées.
- Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation.

Education pour tous : les six objectifs de Dakar

(adoptés par le Forum mondial sur l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000 ; source : *Cadre d'action de Dakar*, paragraphe 7)

"En conséquence, nous nous engageons collectivement à assurer la réalisation des objectifs suivants :

1. développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
2. faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
3. répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
4. améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
5. éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
6. améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante."

L'action de l'Organisation au niveau régional s'inspirera notamment du Cadre d'action adopté par la Conférence régionale des Etats arabes sur l'Education pour tous (Le Caire, Egypte, 24-27 janvier 2000)², de la Déclaration et du Plan d'action adopté par la Conférence régionale des Etats arabes sur l'enseignement supérieur (Beyrouth, 1998), et des priorités identifiées lors des diverses réunions régionales relatives à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels.

² L'éducation pour tous dans les Etats arabes : Renouveler l'engagement - Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans la région arabe au cours de la décennie 2000-2010, adopté lors de la Conférence régionale des Etats arabes sur l'éducation pour tous (Le Caire, Egypte, 24-27 janvier 2000). Voir : UNESCO, *Cadre d'Action de Dakar*, UNESCO 2000, p. 43-55.

**L'éducation pour tous dans les pays de la région arabe :
sept objectifs pour 2000-2010 (Le Caire, 2000)³**

1. Généraliser et améliorer la protection et l'éveil de la petite enfance.
2. Elargir l'éducation de base et dispenser une éducation de qualité débouchant sur l'excellence pour tous les enfants, l'accent étant mis sur ceux qui ont des besoins spéciaux.
3. Elargir pour tous les adolescents et les adultes l'accès à l'éducation de base et aux programmes de formation en vue de l'acquisition de diverses compétences nécessaires dans la vie professionnelle et la vie courante.
4. Faire en sorte que tous les adolescents sachent lire et écrire, et réduire les taux d'analphabétisme des adultes.
5. Assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux et l'excellence en donnant à tous les apprenants la possibilité d'atteindre des niveaux d'éducation très élevés qui hissent leurs capacités à leur plus haut niveau, allant de la maîtrise des compétences de base jusqu'aux plus hauts degrés de la créativité et de l'innovation en passant par les compétences professionnelles et celles nécessaires dans la vie courante.
6. Garantir l'égalité pleine et entière des filles et des femmes et leur participation effective à l'éducation de base et supprimer la discrimination sexuelle et les disparités à l'intérieur des écoles et des systèmes éducatifs.
7. Améliorer l'administration et la gestion de l'éducation.

**Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental,
conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme**

Le Forum de Dakar tout comme la Conférence du Caire ont estimé que **la promotion d'une éducation de base de qualité pour tous** constitue un objectif important de développement non seulement en raison de sa valeur intrinsèque de droit de l'homme mais également pour sa contribution à la réalisation des autres objectifs internationaux de développement dans des domaines tels que la santé, l'atténuation de la pauvreté, le développement social, l'environnement et le développement durable. Oeuvrer à l'exercice du droit à l'éducation constituera un volet essentiel de cet objectif stratégique.

Cet objectif stratégique prend un relief particulier dans les Etats de la région arabe, où le bilan est inégal et contrasté selon les pays. L'augmentation globale du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire au niveau régional au cours des dix dernières années se répartit de façon inégale au niveau national. De façon générale, les femmes et les filles ont insuffisamment profité des ressources allouées (l'indice de parité en matière d'alphabetisme s'établit à 0,69 %) ; la scolarisation des filles dans le primaire reste en particulier inférieure à celle des garçons. En outre, les écarts entre zones rurales et zones urbaines demeurent importants. La prise en charge éducative de la petite enfance, qui influe sur la scolarité des enfants dans le primaire, est loin de recevoir l'attention voulue. La lutte contre l'analphabétisme (38 % des personnes âgées de 15 ans et plus, avec de fortes variations d'un pays à l'autre) constitue une grande priorité pour la région.

³ Voir le texte complet dans: "L'éducation pour tous dans les Etats arabes ...", op. cit., "Sept objectifs", p. 51.

Effets recherchés :

- Elargissement de l'accès aux soins et à l'éducation en faveur de la petite enfance, et amélioration de leur qualité.
- Participation effective des filles et des femmes, dans des conditions de pleine égalité, aux services d'éducation de base et élimination des disparités entre les sexes dans l'ensemble des établissements scolaires et des systèmes éducatifs ; dans ce cadre, viser à l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005.
- Généralisation de l'alphabétisation parmi les adolescents, et lutte contre l'analphabétisme chez les adultes - particulièrement dans les régions rurales et enclavées - de façon à parvenir à améliorer de 50 % les taux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015, et lutte contre l'analphabétisme fonctionnel.
- Renforcement de l'éducation formelle par des approches intégratrices et innovatrices et par la diversification des modalités d'éducation non formelles visant à atteindre les groupes exclus et marginalisés, y inclus les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux.
- Lutte contre les abandons scolaires.
- Elargissement des possibilités d'accès aux programmes d'éducation de base et de formation pour permettre à tous les jeunes et tous les adultes d'acquérir les compétences nécessaires dans la vie quotidienne et des compétences professionnelles.

L'UNESCO poursuivra pendant la période 2002-2007 ses efforts dans la région arabe en faveur de l'EPT, notamment en assurant son rôle de coordonnateur de l'EPT et en facilitant la promotion des actions et des mécanismes liés à l'EPT au niveau régional et sous-régional, et national. Au niveau régional, ces partenariats s'inscriront dans le cadre de l'ARABEFA, comité de haut niveau chargé de planifier et d'appuyer le suivi de Dakar. Au niveau national, une équipe de soutien composée de représentants des Nations Unies et des autres donateurs est mise en place afin d'appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action nationaux en matière d'EPT. L'UNESCO contribuera au renforcement des capacités des administrations nationales en matière de collecte, de gestion, d'analyse et de diffusion de l'information et des statistiques en matière d'éducation. On identifiera, développera et testera des indicateurs dans le domaine de l'accès, de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité au niveau national et régional.

Effets recherchés :

- Elaboration de plans nationaux détaillés en matière d'EPT dans tous les Etats membres de la région, dans un cadre sectoriel viable et bien intégré, clairement articulé avec l'élimination de la pauvreté et les stratégies de développement, et lancement du processus de mise en oeuvre en vue de la réalisation des six objectifs fixés par le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000).
- Etablissement de partenariats, afin d'appuyer les activités et les réformes en faveur de l'EPT, avec toutes les parties prenantes intéressées, à savoir, outre les Etats membres, les institutions du système des Nations Unies, en particulier le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, la Banque mondiale, les organisations arabes régionales et sous-régionales, en particulier l'AGFUND, le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), l'ALECSO, l'ISESCO et l'ABEGS, les donateurs bilatéraux ainsi que les ONG internationales et locales.

- Renforcement des capacités nationales en matière de collecte et de traitement des données essentielles en matière d'éducation.

Objectif stratégique 2 : Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion de valeurs universellement partagées

Les études préparatoires à la Conférence du Caire et au Sommet de Dakar (2000) ont démontré que l'enseignement de qualité demeure dans la région arabe l'apanage d'une minorité. Le niveau d'acquisition des élèves du primaire (en quatrième année) est nettement inférieur au niveau proposé à Jomtien en 1990 puisque seulement 12 % d'entre eux atteignent ce niveau en arabe, 10 % en mathématiques, et 25 % en compétences de la vie courante. Malgré des améliorations sensibles en matière d'efficacité interne (baisse des taux de redoublement, augmentation du nombre d'élèves poursuivant leurs études jusqu'à la cinquième année, meilleurs résultats chez les filles que chez les garçons), celle-ci demeure insuffisante : persistance des abandons et des redoublements (dont les taux augmentent à mesure que l'on avance dans les études), longueur du temps mis pour achever les études primaires.

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'EPT, l'UNESCO devra mener dans la région une action résolue dans plusieurs domaines :

- La formation des enseignants. Le nombre moyen d'élèves par maître est généralement bas à travers la région (11 à 25 dans 14 pays, 26 à 30 dans trois et 31 ou plus dans deux). La réalisation des objectifs de l'EPT nécessitera une attention prioritaire à la formation des enseignants, à la professionnalisation de l'enseignement, à une amélioration de la condition de l'enseignant, notamment des conditions d'emploi et du statut social, afin d'attirer un personnel jeune et qualifié.
- L'amélioration des contenus éducatifs, en intégrant en particulier : l'éducation à la citoyenneté, à la tolérance et au vivre ensemble; l'éducation à l'environnement et au développement durable; l'enseignement de l'éthique des sciences et des technologies; les programmes de santé scolaire. L'UNESCO poursuivra dans ce cadre les efforts qu'elle déploie pour qu'il soit procédé à une révision des manuels scolaires dans toute la région, parallèlement à une action générale dans le monde à cet égard.

Effets recherchés :

- Appui à la formation d'enseignants qualifiés pour la réalisation des objectifs de Dakar.
- Renforcement de l'éducation à la citoyenneté, à la tolérance et au vivre ensemble, notamment par la révision des matériaux éducatifs.
- Renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Renforcement de l'enseignement des sciences à tous les niveaux éducatifs, en incluant l'enseignement de l'éthique des sciences.
- L'acquisition à tous les niveaux de compétences contribuant à l'amélioration de la qualité de la vie courante des populations les plus démunies.
- L'évaluation des besoins en matière de santé scolaire et d'éducation préventive au VIH/sida et la formulation d'un plan d'action adapté (renforcement des capacités, production de matériel didactique, etc.).

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation

L'action de l'UNESCO dans la région arabe visera au renforcement et à la rénovation des systèmes éducatifs, en tenant compte des besoins nationaux spécifiques, tant au niveau primaire que secondaire ou supérieur. L'UNESCO encouragera l'harmonisation des approches éducatives et des cycles dans les systèmes éducatifs de la région.

Il ressort de multiples études et des travaux de diverses instances que **l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement technique, professionnel et supérieur** est un facteur indispensable au progrès des sociétés arabes et à leur développement durable. L'action de l'UNESCO visera donc à promouvoir dans la région l'enseignement technique et professionnel, et l'acquisition de compétences contribuant à l'amélioration de la qualité de la vie, notamment au profit des populations les plus démunies. En conséquence, on prêtera une attention particulière : (a) à la diversification des cursus et programmes d'enseignement et à la participation des enseignants et des entreprises commerciales et industrielles à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ces programmes afin de mieux répondre aux besoins du monde du travail ; et (b) à l'amélioration des chances des différentes catégories de bénéficiaires potentiels, en s'efforçant tout particulièrement d'ouvrir davantage aux filles et aux femmes l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et technique et d'intensifier le partage de l'information sur les démarches innovantes.

Effets recherchés :

- Développement global de l'enseignement technique et professionnel.
- Elaboration de cursus et programmes d'études diversifiés dans le domaine de l'enseignement professionnel et technique, en coopération avec les ministères de l'éducation et autres partenaires compétents.
- Développement de l'accès des femmes et des filles à l'enseignement professionnel et technique, au moyen de projets pilotes à moyen terme dans un choix de pays.

En ce qui concerne **l'enseignement supérieur**, on s'emploiera en priorité : (a) à diversifier les établissements, les programmes et les modalités d'enseignement pour améliorer l'accès et mieux satisfaire les besoins de développement ; (b) à élaborer et appliquer des mécanismes d'assurance qualité ; (c) à renforcer la contribution de l'enseignement secondaire et supérieur au développement local ; (d) à améliorer, renforcer et diversifier l'enseignement scientifique et technologique (formel et non formel) à tous les niveaux, en étant particulièrement attentif à la spécificité du contexte et en s'employant à préparer les individus à relever le défi de la modernité ; et (e) à renforcer la coopération régionale et internationale (y compris la question de l'équivalence des diplômes).

Effets recherchés :

- Amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur par la diversification des structures, des méthodes et des contenus.
- Elaboration de mécanismes d'assurance qualité, de certification et de reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur en collaboration avec les autorités nationales compétentes.

L'UNESCO encouragera l'utilisation à des fins éducatives des **technologies de l'information et de la communication (TIC)** dans les pays de la région arabe. On encouragera d'une part l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour développer l'accès à l'éducation et améliorer la qualité de celle-ci, au service de l'éducation formelle et non formelle, et au service de la formation des enseignants ; d'autre part, on encouragera l'utilisation de ces technologies pour l'amélioration des systèmes éducatifs et la prise de décision à tous les niveaux et dans tous les aspects de l'éducation, notamment en constituant des fonds de connaissances et de données factuelles solide.

Effets recherchés :

- Diversification des modalités d'enseignement au service de l'éducation formelle et non formelle.
- Promotion de l'innovation et de la rénovation en matière de contenus et de méthodes éducatives.
- Promotion de la diffusion et du partage de l'information et des meilleures pratiques, et amélioration du dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation.
- Mise en place de systèmes et d'outils d'aide à la décision en matière d'éducation, en particulier par l'établissement et l'application de systèmes d'information détaillés sur les établissements, programmes, personnels et étudiants de l'enseignement supérieur.

Dialogue Etats arabes-Europe : coopération interrégionale entre les commissions nationales pour l'UNESCO des Etats arabes et de l'Europe

Le but final de ce dialogue est de mobiliser la société civile et tous les acteurs sociaux en faveur des objectifs de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication par le biais de la coopération interrégionale entre les commissions nationales des Etats arabes et de l'Europe.

Le dialogue entre la région arabe et la région Europe sera axé en particulier sur les objectifs stratégiques suivants (et les sous-objectifs stratégiques pertinents)⁴ :

- promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental ;
- améliorer la qualité de l'éducation ;
- promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information ;
- protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations ;

⁴ Ces objectifs correspondent aux objectifs stratégiques 1, 2, 3 et 8 ainsi qu'à l'objectif stratégique 2 de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 à l'intérieur de la stratégie concernant le thème transversal "La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir" (UNESCO, Stratégie à moyen terme pour 2002-2007, document 31 C/4 approuvé).

- accroître les possibilités d'apprendre en donnant accès à des contenus et systèmes de prestation des services éducatifs diversifiés.

Le projet comprendra les éléments suivants :

- (i) **coopération interinstitutions** avec les organisations intergouvernementales régionales actives dans ce domaine comme l'ALECSO, la Ligue arabe, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE ;
- (ii) **mobilité de la société civile** à travers les commissions nationales et les ONG internationales ou régionales ;
- (iii) **mécanismes d'exécution** pour les projets prioritaires, y compris la mise en place de la coordination interne et interinstitutions ainsi que l'octroi des ressources correspondantes.

Les résultats escomptés seront les suivants :

- * la diffusion à grande échelle du Rapport Delors ainsi que des résultats de la 46e session de la Conférence internationale de l'éducation auprès des ministères de l'éducation, des établissements de formation des enseignants et des centres d'élaboration des programmes scolaires, et l'organisation d'échanges entre les intervenants et les responsables des politiques ; la création de réseaux d'établissements de formation des enseignants des deux régions ;
- * le soutien des Etats membres et des commissions nationales pour les échanges de jeunes, notamment par des accords de jumelage entre des établissements faisant partie du Réseau du système des écoles associées dans les deux régions ;
- * une étude comparative des programmes et manuels scolaires de plusieurs pays des deux régions et la publication d'un numéro spécial de la revue "Perspectives" sur le dialogue euro-arabe ;
- * l'établissement d'une version révisée du guide pratique pour l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation à la tolérance et au dialogue entre les cultures et les civilisations, complétée par une sélection des meilleures pratiques pour "Apprendre à vivre ensemble" et "l'éducation à la citoyenneté", préparée en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'ALECSO ;
- * en vue de soutenir le Plan Arabia, la création d'un réseau des établissements universitaires spécialisés dans l'enseignement et la recherche concernant la diversité culturelle du monde arabe (y compris ceux des régions autres que les Etats arabes et l'Europe) ;
- * la promotion de la coopération interuniversitaire entre les deux régions, notamment par le biais de projets de recherche conjoints et la participation au réseau des chaires UNESCO dans tous les grands programmes ;
- * l'octroi d'un appui à des festivals culturels, expositions et séminaires d'information culturelle de nature à développer et favoriser le dialogue arabo-européen ;

- * la démonstration de l'impact de systèmes différents de prestation de services éducatifs fondés sur les TIC, grâce à des projets pilotes tels que des projets de serveurs multilingues de l'UNESCO sur l'éducation pour les droits de l'homme et la démocratie, élaborés sur la base d'une évaluation du serveur existant dans la région Europe (à Sarajevo) ;
- * la collecte des meilleures pratiques pour la diffusion des connaissances sur l'autre région par les médias, au moyen d'ateliers organisés en collaboration avec des journalistes et leurs associations professionnelles et de concours et par l'encouragement de la coopération et des échanges entre les médias des deux régions.

Le projet de dialogue entre la région arabe et la région Europe a été élaboré à l'initiative des commissions nationales allemande et tunisienne pour l'UNESCO et renforcé grâce à un long processus de consultations auquel ont participé les commissions nationales de la région arabe et de la région Europe, la Ligue arabe, le Conseil de l'Europe, l'ALECSO et d'autres organisations intergouvernementales intéressées.

B. Sciences

La spécificité des programmes menés par l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles d'une part, et dans celui des sciences humaines et sociales de l'autre, justifie leur présentation séparée. Toutefois, l'UNESCO veillera à assurer une interaction étroite entre son action dans ces deux domaines. En effet, ces interactions ont été fortement soulignées lors de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) et du Sommet mondial sur l'environnement durable (Johannesburg, 2002). L'action de l'UNESCO veillera donc à une meilleure compréhension des liens complexes qui unissent phénomènes naturels et sociaux, et de participer ainsi à la formulation de politiques de développement humain et durable. Les conclusions de ces deux réunions majeures orienteront et inspireront les programmes de l'UNESCO dans les Etats arabes, conformément à la volonté de l'Organisation de faire que la science réponde mieux aux besoins et aux aspirations de la société.

Du fait de leur complexité croissante, les problèmes de la mondialisation dans le monde arabe deviennent de plus en plus difficiles à comprendre et à aborder. Au cours de la décennie écoulée, les Etats de la région ont connu des avancées importantes dans le domaine social, économique et politique, caractérisées en particulier par l'émergence d'une société civile importante, dynamique et diversifiée. Dans ce contexte en plein changement, l'UNESCO devra favoriser une réflexion sur les principes et les normes éthiques permettant d'accompagner ces changements et renforcera son rôle en tant que forum intellectuel de réflexion éthique, de laboratoire d'idées et de lieu d'articulation entre la recherche et l'action dans le domaine des sciences sociales et humaines dans la région arabe, afin de favoriser la réflexion sur les thèmes suivants :

- contribuer à une meilleure compréhension des causes et des origines des conflits, promouvoir la résolution des conflits et contribuer à la reconstruction post-conflit ;
- renforcer la culture démocratique et la gouvernance ; et
- permettre aux sociétés de mieux faire face aux défis émergents, de bénéficier de nouvelles opportunités, de renforcer leur potentiel économique et humain et d'assurer leur participation effective au processus de la mondialisation, en poursuivant à cet égard une réflexion sur le rôle des gouvernements, du secteur privé et de la société civile.

La priorité majeure en sciences sociales et humaines pour la région arabe sera de mettre des partenaires clés en mesure de faire face aux **transformations sociales** profondes qui sont en cours

et à leurs interactions avec les processus de mondialisation, en vue d'oeuvrer à la réalisation des objectifs fixés par la Conférence de Copenhague sur le développement social. Un accent particulier sera ainsi mis sur le renforcement des capacités en sciences sociales et humaines dans la région, sur la mise en réseaux des établissements de recherche qui existent ainsi que sur la diffusion et la mise en commun d'informations sur des problèmes et difficultés essentiels par l'utilisation des nouvelles technologies de la communication.

A ce titre, l'action de l'UNESCO au titre des sciences dans les pays de la région arabe sera guidée par les trois objectifs stratégiques globaux de l'Organisation:

- Objectif stratégique 4 : Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales.
- Objectif stratégique 5 : Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social.
- Objectif stratégique 6 : Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir.

Objectif stratégique 4 : Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales

Dans la région arabe, l'UNESCO soutiendra les actions tendant à définir de nouvelles normes éthiques pour orienter les efforts scientifiques ainsi que les évolutions sociales et politiques. Pour atteindre cet objectif stratégique, l'UNESCO oeuvrera aux sous-objectifs suivants :

Sous-objectif 4.1 : Promouvoir l'éthique des sciences et des technologies

L'UNESCO encouragera les Etats membres de la région à se pencher sur les dimensions éthiques des sciences et des technologies et de leurs applications (notamment, mais pas uniquement, en ce qui concerne la bioéthique), pour en évaluer l'impact sur les sociétés de la région. On veillera en particulier à sensibiliser les institutions publiques, la société civile, les médias et le public le plus large aux enjeux et défis éthiques majeurs. La mise en oeuvre de mécanismes nationaux de suivi des questions éthiques sera encouragée et appuyée. L'UNESCO encouragera la formulation de recommandations éthiques sur la base d'une analyse des bonnes pratiques et prêter son assistance à la traduction de ces recommandations dans la formulation des politiques.

Effet recherché :

- Renforcement de la réflexion éthique en matière de science et de technologie au niveau national et régional et soutien à la formulation de politiques nationales en la matière.

Sous-objectif 4.2 : Promouvoir une conception du développement fondée sur les droits de l'homme

L'UNESCO encouragera la formulation d'approches du développement axées sur les droits de l'homme, et l'intégration de cette approche dans les processus de planification et de gouvernance, en coopération avec l'ensemble du système des Nations unies, en particulier le PNUD et l'UNICEF. Cette approche visera en particulier à l'élimination de toutes les formes de discrimination en matière de droits fondamentaux, à la participation de tous les groupes sociaux, particulièrement les femmes et les plus vulnérables et au renforcement des relations entre l'état et la société civile (ONG, associations, etc.).

Effets recherchés :

- Promotion de la recherche, de l'information, et de la formation dans le domaine des droits de l'homme - notamment en ce qui concerne les droits sociaux, économiques et culturels, et les approches du développement axées sur les droits de l'homme - en particulier par l'établissement ou le renforcement de réseaux et l'élaboration d'une stratégie UNESCO dans le domaine des droits de l'homme.
- Promotion de la réflexion intellectuelle concernant les droits de l'homme et le lien entre la culture et la démocratie.

Objectif stratégique 5 : Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social

La paix et la sécurité humaine constituent des priorités pour la région, qui depuis de nombreuses décennies a été lourdement affectée par les conflits. Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, **l'eau et les écosystèmes** seront placés par l'UNESCO au premier rang de ses activités dans les Etats de la région arabe pendant la période 2002-2007. Une attention particulière sera accordée à la réduction maximale des risques qui pèsent sur les systèmes hydriques vulnérables et à la pleine prise en compte des difficultés et interactions sociales et de la diversité culturelle, le but étant d'adopter des approches appropriées de la gestion intégrée des ressources en eau, aspect clé de la durabilité et de la sécurité humaine.

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, l'UNESCO encouragera le développement de la réflexion sur **les causes et origines des conflits**. Elle encouragera également, notamment à travers des réseaux d'échange d'expérience et d'étude, une meilleure compréhension des problèmes sociaux auxquels fait face la région à tous les niveaux, notamment l'insécurité et la violence sociale. On encouragera le développement d'études interdisciplinaires et la formulation d'approches novatrices pour améliorer la qualité de la vie et faire face aux problèmes sociaux complexes et aux défis qui sont souvent exacerbés par la violence, tels que : le VIH/sida, les disparités entre les sexes, les mutations rapides dans l'environnement urbain et rural.

Sous-objectif 5.1: Gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes, en particulier les zones arides et semi-arides

Axes principaux :

- Encourager la recherche - en établissant des capacités nationales et institutionnelles à cet effet - sur des principes et des plans de gestion des ressources en eau et des écosystèmes qui soient respectueux de l'environnement, en particulier dans les régions arides et semi-arides. L'UNESCO apportera son soutien à la création d'un Centre concernant la gestion des eaux en zones arides.

- Appuyer les activités relatives à l'hydrologie et à la gestion des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides au cours de la phase VI du PHI, eu égard en particulier à l'hydrologie des oueds, à la protection des eaux souterraines, à la gestion des ressources en eau et au renforcement des capacités
- L'étude des phénomènes de désertification, et de restauration des terres.
- La protection de l'environnement contre les pollutions et le gaspillage (nappes phréatiques, ressources marines, déforestation, gaz naturel, etc.).
- Donner aux Etats arabes des conseils stratégiques concernant la création de nouvelles réserves de biosphère et l'amélioration de celles qui existent.
- Fournir à ArabMAB, au Réseau de réserves de biosphère et au Réseau de chaires d'écotechnie les moyens d'exercer une action stratégique de nature à faire progresser l'approche écosystémique et pousser à l'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication pour la diffusion de l'information et la gestion des ressources naturelles.
- Promouvoir des projets et activités interdisciplinaires que les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO (MAB, PHI, PICG, COI et MOST) mettraient conjointement en oeuvre, de manière à encourager le processus de coopération au sein des secteurs et entre eux.

Effets recherchés :

- Constitution d'une base de connaissances plus étoffée et de méthodes scientifiques plus rationnelles pour la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes sur lesquels elles reposent.
- Renforcement de la sécurité de l'eau en mettant au point des méthodes consensuelles et des démarches appropriées concernant les ressources en eau et leur partage.
- Amélioration des méthodes, outils et indicateurs permettant de faire le bilan de la situation actuelle et à venir en ce qui concerne l'état, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau dans la région arabe, ainsi que les phénomènes de désertification et la restauration des terres.
- Amélioration des méthodes et des instruments susceptibles de renforcer la protection des ressources naturelles (nappes phréatiques, ressources marines, couvert végétal) contre les pollutions et le gaspillage.
- Amélioration des principes de gestion des réserves de biosphère existantes et établissement d'une stratégie arabe d'identification de nouvelles réserves de biosphère ; et
- Renforcement des moyens d'action du Réseau ArabMAB et du Réseau de chaires d'écotechnie.

Sous-objectif 5.2 : Mobilisation de la coopération internationale en vue d'une application effective des connaissances géoscientifiques au service du développement durable

Axes principaux :

- Etudier l'écorce terrestre et surveiller, décrire et comprendre les phénomènes en jeu dans le cadre du Programme international de corrélation géologique (PICG) et appliquer ces connaissances à une gestion efficace des ressources minérales, de l'énergie, des eaux souterraines et de l'environnement.
- Développer l'utilisation des technologies modernes telles que la télédétection et les systèmes d'information géographiques pour améliorer l'évaluation et la gestion des ressources en eau.
- Approfondir la connaissance scientifique des risques naturels, en particulier des séismes, et mettre ces connaissances au service du renforcement des mécanismes d'atténuation des effets des catastrophes.
- Promouvoir l'établissement de réseaux, la coopération et les programmes d'échange de scientifiques.

Effets recherchés :

- Meilleure compréhension, grâce à des projets multidisciplinaires du PICG, des paramètres géologiques, géochimiques, minéralogiques et géophysiques essentiels à la collecte de données de base sur l'environnement et la compréhension des phénomènes géologiques pertinents.
- Etablissement de plans et de scénarios en vue de l'atténuation des effets des catastrophes dans les régions sismiques et engagement plus décisif des gouvernements en faveur de la prévention des catastrophes.
- Amélioration de l'accès à un fonds mondial de connaissances sur les sciences de la Terre établi grâce à la coopération régionale.

Sous-objectif 5.3 : Mettre au point une approche multidimensionnelle, interdisciplinaire et intégrée de l'évaluation de la gestion des zones côtières

Axe principal :

Aider les petits Etats insulaires en développement et autres archipels à élaborer leurs propres programmes d'action en matière de sécurité humaine et de développement durable en établissant un cadre d'action intersectoriel, plus particulièrement axé sur la préparation aux catastrophes naturelles, la prévention de la pénurie grandissante d'eau douce, la protection des écosystèmes côtiers contre la pollution et la surpêche, et la gestion du tourisme.

Effets recherchés :

- Renforcement des capacités grâce à des stratégies de développement durable, à des actions de sensibilisation et à des transferts de technologies propres.
- Activités faisant appel aux TIC, en insistant surtout sur le renforcement de l'action intersectorielle et interdisciplinaire.

Dans la région arabe, il est nécessaire d'élaborer des approches interdisciplinaires et novatrices pour pouvoir répondre à l'impact sociétal de problèmes complexes tels que la pauvreté, le VIH/sida, les disparités entre les sexes et le changement des environnements urbains. L'UNESCO se préoccupera donc tout particulièrement des diverses incidences de la mondialisation et des transformations sociales sur les communautés locales et la qualité de la vie.

Sous-objectif 5.4 : Transformations sociales et développement

Dans la région arabe, l'attention sera centrée sur la gouvernance des villes et les problèmes sociaux et environnementaux dans les zones urbaines. A cet égard, la priorité sera accordée à un développement urbain qui réponde aux besoins fondamentaux des populations, en particulier des enfants, des jeunes et des femmes, compte tenu de contraintes économiques et socioculturelles spécifiques. L'UNESCO encouragera notamment la recherche et la réflexion sur les thèmes suivants :

- les nouvelles géographies sociales, permettant de mieux saisir les nouvelles stratifications sociales ;
- l'impact de la croissance démographique et des mouvements de populations, émigration et immigration ;
- l'évolution des structures sociales de base (famille, parenté, solidarité ...) et de l'identité masculine et féminine ;
- les mutations de la culture et des pratiques au sein de la jeunesse ;
- les fossés entre riches et pauvres, y compris dans le domaine de l'accès au savoir et aux technologies de l'information et de la communication ;
- les défis posés aux cultures nationales et locales, notamment face aux impacts culturels de la mondialisation.

Effet recherché :

- Meilleure compréhension au niveau des gouvernements, de la société civile et du secteur privé des défis sociaux et humains, notamment ceux liés au processus de mondialisation.

Objectif stratégique 6 : Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir

Sous-objectif 6.1 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles en sciences

Axes principaux :

- Renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les différentes disciplines scientifiques afin de réduire les disparités entre les Etats arabes en matière de capacités scientifiques.
- Perfectionnement de l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur ainsi que de l'enseignement technologique grâce à une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC), un accent particulier étant placé sur l'amélioration des programmes et l'élaboration de matériels pédagogiques intégrés, non sexistes et adaptés à l'environnement socioculturel.

- Promotion de la formation aux techniques de communication en sciences ainsi que de l'échange de bonnes pratiques en matière de vulgarisation scientifique.
- Promotion du renforcement des capacités et de la formation en matière de recherche en biologie et en biotechnologie.
- Mobilisation et soutien en faveur de l'utilisation accrue des énergies nouvelles et renouvelables, et en particulier de l'énergie solaire, dans le cadre du Programme solaire mondial.
- Promotion d'une coopération et d'une interaction efficaces entre les institutions compétentes internationales et régionales et des organismes scientifiques spécialisés dans le cadre des réseaux du programme UNITWIN/chaires UNESCO ; et promotion de la formation en informatique pour tous au moyen de l'application de normes et de programmes d'enseignement homologués internationaux.

Effets recherchés :

- Recours accru aux TIC dans l'enseignement théorique et pratique des sciences et de la technologie à tous les niveaux.
- Amélioration du contenu scientifique des cours de sciences et de technologie, renforcement de la formation en cours d'emploi et des échanges de matériels didactiques, de savoir-faire et de bonnes pratiques.
- Amélioration de l'accès des femmes et des filles à l'enseignement des sciences et de la technologie et plus large participation des scientifiques, en particulier des femmes scientifiques, aux activités de recherche et de formation en sciences de la vie menées en collaboration.
- Accent accru placé sur la vulgarisation des sciences et de leurs applications.
- Utilisation et promotion accrues des énergies nouvelles et renouvelables, en particulier l'énergie solaire.
- Renforcement des compétences et des connaissances informatiques fondamentales.
- Poursuite et extension du programme SESAME (Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient).

Sous-objectif 6.2 : Adapter la politique scientifique aux besoins sociétaux

Axes principaux :

- Définition de principes directeurs aux fins de la formulation de politiques, promotion des meilleures pratiques, et réalisation d'études comparatives sur les politiques scientifiques et technologiques et diffusion de leurs résultats.
- Promotion de réformes des systèmes d'innovation scientifique et technologique et stimulation de l'innovation moyennant le renforcement des partenariats entre les universités et le secteur industriel et l'exploitation effective de leur potentiel scientifique et technologique.

- Elaboration d'indicateurs scientifiques et technologiques sur la base de données fiables ventilées par sexe et par groupes défavorisés sur l'enseignement des sciences et les systèmes et activités de recherche-développement.
- Soutien du Réseau de gestion scientifique et technologique dans la région arabe (STEMARN) et renforcement de ses liens avec des réseaux scientifiques et technologiques régionaux comparables.
- Elaboration de programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation aux nouveaux défis posés par les progrès en matière scientifique et technique, afin de renforcer leur compréhension.

Effets recherchés :

- Amélioration des méthodes, des principes directeurs et des approches sur lesquels se fondent l'analyse des politiques et l'élaboration des politiques, des budgets et des textes législatifs nationaux en matière de science et de technologie.
- Elaboration de nouveaux indicateurs scientifiques et technologiques à même de contribuer valablement à la définition de politiques.
- Formulation de principes directeurs aux fins de la redynamisation des systèmes d'innovation nationaux et de la promotion de l'innovation sur la base d'une meilleure coopération des universités et du secteur industriel.
- Renforcement des capacités endogènes de recherche et d'activité opérationnelle aux fins de la mise sur pied et de la gestion de systèmes scientifiques et technologiques nationaux.
- Renforcement de l'information et de la communication dans le domaine scientifique et technique.

Sous-objectif 6.3 : Recherche et partage des connaissances en sciences sociales et humaines

L'UNESCO accordera une priorité, dans la région arabe, au renforcement de la base de connaissances, de l'infrastructure professionnelle et de l'échange d'information dans le domaine des sciences sociales et humaines pour les décideurs. Pour exécuter certains projets, on encouragera le partenariat et le travail en réseau dans les domaines de la formation, de la recherche et du renforcement des capacités, notamment par le biais du réseau des chaires UNESCO et du programme UNITWIN en sciences sociales pour les jeunes et les adultes, en collaboration avec les pouvoirs publics, les membres des communautés, etc.

Effet recherché :

- Amélioration des interactions, des échanges et de la mise en réseau entre les spécialistes des sciences sociales et humaines, ainsi qu'entre ces derniers et les décideurs au niveau gouvernemental, au sein de la société civile ou du secteur privé.

Projets phares régionaux

Régénération des eaux dégradées et reconstitution des écosystèmes et de leur biodiversité dans les zones arides et semi-arides.

La région arabe doit sans attendre s'attaquer aux problèmes liés à l'eau douce et oeuvrer en faveur d'écosystèmes sur lesquels pèse une lourde menace. La majeure partie de la région arabe étant située dans des zones arides, la désertification et l'envahissement du lit des cours d'eau par le sable des dunes, le développement de l'infrastructure urbaine et le développement de l'agriculture sont des facteurs d'aggravation de la situation. Le projet phare aura pour but d'élaborer, en coordination avec les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO (MAB, PHI, PICG, COI et MOST), des stratégies essentiellement ciblées sur les régions arides et semi-arides de gestion intégrée des eaux, des sols et de la biodiversité, dans une optique de durabilité écologique, sociale et économique.

Cadre pour l'enseignement assisté par la technologie au XXI^e siècle (Cadre TEAM)

Ce projet, qui fait suite aux recommandations des conférences mondiales sur l'enseignement supérieur (Paris, 1998) et sur la science (Budapest, 1999), a pour objet la mise au point d'un cadre global applicable à un enseignement scientifique et technologique faisant appel aux TIC dans les Etats arabes. Ce cadre comprend les quatre modules complémentaires ci-après, qui concernent l'enseignement primaire, secondaire et universitaire : (i) conception des études stratégiques, des principes directeurs et des indicateurs généraux d'évaluation des performances nécessaires à l'intégration des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage ; (ii) renforcement des capacités nationales en matière d'infrastructure de réseaux et en ce qui concerne l'accès aux ressources en information et aux ressources éducatives ; (iii) renforcement des moyens matériels et développement des capacités des ressources humaines ; et (iv) promotion et soutien de nouveaux modèles d'apprentissage reposant sur les nouvelles TIC (apprentissage ouvert et à distance, apprentissage électronique et accès à des matériels éducatifs de haute qualité du domaine public mondial).

C. Culture

Les cultures doivent être reconnues comme comprenant le patrimoine de valeurs, de connaissances et de compétences sur lequel reposent les identités, et comme incarnant les conceptions créatrices et les énergies qui permettent aux individus d'enrichir et de renouveler ces identités par l'interaction avec les autres cultures dans la double perspective de la paix et du développement. La Commission mondiale de la culture et du développement, dans son rapport intitulé *Notre diversité créatrice*, et la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998) ont rappelé le rôle essentiel que les cultures, dans leur diversité, sont appelées à jouer en tant qu'agents du développement et de la coexistence à l'échelle planétaire.

Conformément à sa mission, l'UNESCO mettra l'accent au cours des six années à venir sur trois objectifs stratégiques étroitement interdépendants, à savoir :

- Objectif stratégique 7 : Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel.
- Objectif stratégique 8 : Protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations.

- Objectif stratégique 9 : Renforcer les liens entre culture et développement, par le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

Dans le domaine de la culture, la communauté de langue constitue une base de compréhension et de dialogue pour les pays de la région arabe. Néanmoins, des langues comme le berbère et le kurde, ainsi que certaines variantes régionales et/ou nationales de l'arabe classique, avec leurs spécificités et leurs expressions traditionnelles, sont l'illustration d'une diversité culturelle au sein de la région et à l'intérieur des pays eux-mêmes et doivent être préservées, dans un esprit de dialogue. Les Etats arabes ont également en commun des caractéristiques qui varient d'une région à l'autre, telles que la structure urbaine de la "médi-na", diverses formes de musique et danse traditionnelles, des traditions scientifiques et littéraires, etc. Sur le plan du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, elles sont toutes d'une grande richesse et remontent souvent à plusieurs milliers d'années. Elles sont étroitement liées au monde méditerranéen sur tout le littoral nord et est, à l'Afrique au sud et à l'Asie à l'est et occupent une place de carrefour, partageant et recevant des expériences et des connaissances et exerçant en même temps une influence sur d'autres régions du monde.

L'impact de la mondialisation, notamment par l'intermédiaire des médias, est plus visible dans certains pays (en particulier en milieu urbain) que dans d'autres, où les traditions restent fortes, le plus souvent à cause de principes religieux et de modes de vie solidement ancrés. Toutefois, il convient de préserver et de valoriser la diversité et les identités culturelles contre l'uniformisation que l'on constate ailleurs. Il faut d'urgence renforcer et développer, dans toute la région, la prise de conscience de l'importance et de la valeur du patrimoine immatériel. L'UNESCO continuera à veiller à la conservation du patrimoine matériel et au renforcement des capacités dans ce domaine spécifique, qui restent au premier rang des préoccupations et des demandes des Etats membres de la région.

Objectif stratégique 7 : Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel

Il n'est pas courant dans la région arabe de constater que les législations et réglementations dans le domaine culturel sont correctement appliquées. Les législations existent, bien sûr, et plusieurs instruments internationaux, en particulier des conventions de l'UNESCO, ont été ratifiés par des Etats arabes. Toutefois, même si certaines de ces législations remontent à l'époque coloniale, nombre d'entre elles sont si récentes que leur compréhension et leur application ne vont guère au-delà des cercles spécialisés et des autorités compétentes. La perception des objectifs et de l'utilité concrète de ces réglementations doit encore être améliorée et développée dans toute la région, pour bien faire comprendre que le but est de protéger les patrimoines nationaux et les identités nationales de la disparition et de l'uniformité.

La Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été ratifiée par 17 Etats arabes, qui abritent 52 sites, dont un site mixte culturel et naturel, un paysage culturel et seulement trois sites naturels. Cela reflète l'absence de mobilisation de la plupart des pays arabes face aux questions d'environnement qui doivent pourtant être prises en compte. Il faudrait accorder une attention particulière au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la conservation, de la restauration et de la présentation des sites, notamment pour une gestion saine et le développement du tourisme.

Dans une région comme le Moyen-Orient, où le patrimoine culturel, à la fois matériel et immatériel, a été beaucoup endommagé lors de nombreux conflits, il est encore plus important de renforcer la Convention de La Haye de 1954. L'entrée en vigueur du deuxième Protocole et la mise en place du Comité intergouvernemental que prévoit ce texte devraient contribuer à un meilleur respect des dispositions de la Convention par les 14 Etats parties de la région.

Le pillage des sites archéologiques, la contrebande et le trafic illicite de biens culturels mobiliers sont une menace majeure pour les pays de la région, malgré l'extraordinaire richesse de leur patrimoine. Treize pays seulement ont ratifié la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, aucun pays n'a signé la Convention UNIDROIT (1995) et l'application de la législation au niveau national n'est pas toujours satisfaisante. Il est prévu de renforcer l'assistance de l'UNESCO, tant sur le plan juridique que pour la formation pratique, afin de lutter contre le pillage et le trafic, non seulement à l'intention des autorités responsables, mais aussi des communautés directement concernées ou intéressées.

Des efforts seront également entrepris pour promouvoir la ratification des instruments existants et de nouveaux instruments, tels que celui lié à la protection du patrimoine subaquatique. La Méditerranée est probablement l'un des plus vastes musées subaquatiques du monde, car elle a été pendant des siècles un haut lieu de navigation et d'échanges commerciaux.

Sur la base de la Recommandation pour la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire, et afin de mettre en place un nouvel instrument normatif, l'UNESCO s'est engagée à promouvoir la prise de conscience et le respect du patrimoine immatériel dans les Etats arabes. Bien que de nombreuses traditions soient encore vivaces, la mondialisation - ainsi que l'environnement économique - risque de les affaiblir et de les faire disparaître. Grâce au programme "Chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel", et avec l'aide des principes directeurs pour la "création d'un système des trésors humains vivants", on s'efforcera de maintenir et de revitaliser tous les aspects possibles du patrimoine immatériel.

En parallèle, l'appui à la créativité devrait être renforcé, dans la région arabe, grâce à la Recommandation relative à la condition de l'artiste. Il convient de favoriser le respect des artistes et de leur ouvrir davantage de possibilités en sensibilisant l'opinion et en encourageant la reconnaissance institutionnelle. Afin de renforcer l'action dans le domaine du droit d'auteur et droits connexes, le Bulletin du droit d'auteur sera traduit en arabe et largement diffusé.

Effets recherchés :

- Augmentation du nombre d'Etats parties pour chacune des conventions.
- Mise en oeuvre effective dans la région des instruments normatifs dans le domaine culturel, en particulier la Convention de La Haye et son deuxième Protocole ; formation de personnels spécialisés dans le domaine de la restitution des biens culturels et du trafic illicite.
- Amélioration de l'application des législations et réglementations existantes.
- Augmentation du nombre de sites naturels du patrimoine mondial et appui au renforcement des capacités national pour dans la préparation des dossiers d'inscription de sites sur la liste du Patrimoine mondial.
- Participation active aux programmes de sauvegarde du patrimoine immatériel grâce à des publications et des expositions.
- Meilleure reconnaissance des artistes contemporains et de leur rôle dans une société en constante évolution.
- Un respect généralisé des normes internationales concernant la propriété intellectuelle.

Objectif stratégique 8 : Protéger la diversité culturelle et encourager le pluralisme et le dialogue entre les cultures et les civilisations

En ce qui concerne cet objectif stratégique, l'UNESCO poursuivra trois sous-objectifs principaux :

- La protection de la diversité culturelle.
- Le dialogue entre les cultures et les civilisations.
- Le respect du pluralisme.

L'UNESCO n'épargnera aucun effort dans la région arabe pour promouvoir une approche intégrée de la culture et du développement humain grâce à l'élaboration de politiques culturelles nationales saines, et pour montrer à quel point la diversité culturelle peut avoir un rôle enrichissant dans le développement d'une société pluraliste. L'adoption par la Conférence générale, à sa 31^e session, de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle servira à appuyer l'action de l'UNESCO dans ce domaine. Ces efforts s'accompagneront d'initiatives visant à renforcer les droits de l'homme et la démocratie dans toute la région.

En matière de protection et de sauvegarde du patrimoine culturel, la tendance est désormais d'accorder la priorité au patrimoine immatériel plutôt qu'aux monuments, aux sites archéologiques, aux biens culturels immobiliers et mobiliers. Cela ne réduit en rien l'importance et la valeur du patrimoine matériel, et ne remet pas en cause la nécessité d'une protection, comme le montre la Convention sur le patrimoine mondial. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales en matière de protection et de conservation du passé et sur le développement des interrelations qui existent entre les vestiges matériels, l'histoire et l'identité, les traditions orales et la vie quotidienne.

Les traditions orales, les valeurs, les savoirs et tous les souvenirs accumulés qui ont forgé à la fois l'unité et la diversité du monde arabe doivent être préservés et revitalisés, non seulement par des actions normatives mais aussi par la compréhension et la participation de toute la communauté. Il faudrait veiller en particulier à leur transmission aux jeunes, dans l'intérêt de ce patrimoine et comme moyen de renforcer les identités culturelles.

Comme dans d'autres pays en développement du monde, les Etats arabes doivent intégrer la culture, et en particulier le patrimoine culturel, dans leurs stratégies de développement, en prenant en considération le rôle socioéconomique des activités culturelles. Le renforcement des capacités dans le domaine de la conservation du patrimoine et la dévolution de pouvoirs aux communautés locales pour préserver leur environnement culturel doivent être prioritaires, également pour contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les zones défavorisées.

En ce qui concerne la protection et la revitalisation du patrimoine immatériel, les nouvelles technologies pourraient contribuer à l'enregistrement, l'archivage et la diffusion des diverses formes de ce patrimoine, au profit des populations de la région et d'autres régions, ce qui permettrait de développer le dialogue entre les civilisations et d'enrichir les échanges.

Le dialogue entre les cultures et les civilisations, renforcé par les activités réalisées dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001), et la promulgation de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde par l'Assemblée générale des Nations Unies, ont jeté les bases d'une meilleure compréhension des effets dynamiques et de l'enrichissement mutuel des civilisations et des cultures qui ont eu lieu tout au long de l'histoire et jusqu'à maintenant. La

civilisation arabe a été l'un des creusets les plus importants et les plus durables en matière de convergence, d'influence et de confluence religieuses, intellectuelles, scientifiques et techniques. Vu le contexte politique international actuel, il est plus que jamais essentiel de promouvoir le dialogue et la tolérance grâce à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension. L'UNESCO n'épargnera aucun effort, dans tous ses domaines de compétence, et en particulier au moyen de l'éducation, formelle et non formelle, pour développer ce dialogue entre les pays de la région et dans le monde.

Effets recherchés :

- Débat régional soutenu sur les principaux messages contenus dans le rapport "Notre diversité créatrice" et sur le suivi de la Conférence de Stockholm.
- Assistance aux communautés pour maintenir leurs identités et préserver leur patrimoine immatériel.
- Renforcement des capacités nationales en matière de protection, de conservation, de présentation et de revitalisation (sur les plans juridique et technique) de leur patrimoine culturel.
- Renforcement de la volonté politique en faveur de la diversité culturelle.
- Formulation de politiques culturelles nationales.
- Développement du dialogue interculturel et des échanges culturels, en étroite coopération avec des organisations internationales et régionales telles que ALECSO, ISESCO, OCI.
- Développement des dialogues inter-régionaux, notamment avec la région Europe et la région Afrique.

Alliance mondiale pour la diversité culturelle (voir 31 C/4, p. 44) :

Cette alliance mondiale sera développée dans les Etats arabes grâce à diverses activités au cours de l'exercice biennal 2002-2003, par l'intermédiaire d'un projet intitulé "Tissages et métissages : la mode pour le développement", qui est déjà appliqué avec succès dans d'autres régions. Il s'agit d'un échange de connaissances et d'une meilleure compréhension dans toute la région arabe et avec d'autres cultures et civilisations (Asie, Afrique et Amérique latine) qui encourageront la création de réseaux entre créateurs de mode, tisserands et organisations de microfinancement.

Objectif stratégique 9 : Renforcer les liens entre culture et développement, par le renforcement des capacités et le partage des connaissances

L'UNESCO continuera à recommander d'intégrer la culture dans les stratégies nationales et régionales.

Dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, l'UNESCO visera à sensibiliser l'opinion publique, à tous les niveaux de la société et dans tous les domaines, en décrivant les avantages socio-économiques que représentent le patrimoine culturel et la créativité. Afin d'éviter tout malentendu concernant l'impact économique des biens culturels (qu'il s'agisse des monuments, des objets d'art, de l'artisanat, etc.), le tourisme culturel sera encouragé afin d'améliorer les capacités endogènes et de développer la participation communautaire.

Dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial, le renforcement des compétences nationales, grâce à la formation et à la participation des communautés locales à des activités de sensibilisation et à des projets participatifs, sera l'axe essentiel de l'action de l'UNESCO. Dans le cadre de cet effort de mobilisation, on abordera des questions telles que le patrimoine naturel, les paysages culturels et la revitalisation urbaine.

Le développement, grâce à une gestion et une commercialisation appropriées des objets d'artisanat, contribuera aux efforts destinés à lutter contre la pauvreté dans les zones reculées et parmi les groupes de populations défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes. Il s'agira là d'un aspect logique de la démarche interdisciplinaire pour une meilleure participation des minorités dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004).

Effets recherchés :

- Participation des Etats arabes à la création d'un observatoire sur l'Internet concernant "la culture et le développement durable".
- Promotion de démarches et d'initiatives culturelles novatrices reposant sur les meilleures pratiques.
- Renforcement de la coopération entre les divers secteurs de la société et les partenaires publics et privés.
- Développement des artisanats durables contribuant à l'autonomie des jeunes et des femmes et à la lutte contre la pauvreté dans les zones défavorisées.

D. Communication et information

La stratégie de communication et d'information de l'UNESCO vise à contribuer à l'éducation, à la paix et au développement humain en facilitant l'accès de tous à la connaissance par l'utilisation des techniques traditionnelles de communication et d'information et des nouvelles technologies en la matière. Si le problème de la fracture numérique est vivement ressenti dans certains Etats arabes, d'autres, moins avancés sur le plan technologique, sont parmi ceux qui comptent le moins d'utilisateurs de l'Internet dans le monde. Avec une pénétration de ce système de 2 %, la région des Etats arabes n'arrive pas à la moitié de la moyenne mondiale de 5,2 %. Toutefois, le nombre des utilisateurs augmente rapidement ; il a même doublé au cours des quelques dernières années. A la fin de l'an 2000, le marché arabe de l'Internet était estimé à plus de deux millions d'utilisateurs.

- Objectif stratégique 10 : Promouvoir la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information.
- Objectif stratégique 11 : Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux.
- Objectif stratégique 12 : Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public.

Objectif stratégique 10 : Promouvoir la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information, et Objectif stratégique 12 : Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public

Les efforts continueront à encourager **la liberté de la presse et le pluralisme des médias** par l'élaboration de cadres législatifs favorisant le développement d'une presse indépendante. Plus

particulièrement, des services consultatifs seront assurés pour la formulation de dispositions juridiques garantissant le libre accès aux fréquences radio, encourageant ainsi les médias électroniques privés à occuper une plus large place dans le paysage médiatique. Une aide sera aussi apportée pour le développement d'une radiotélévision de service public indépendante du point de vue éditorial. Profitant de l'impulsion donnée par la Déclaration de Sanaa sur la promotion de médias arabes indépendants et pluralistes (1996), des efforts soutenus seront déployés pour encourager la délivrance de l'autorisation à émettre à des médias électroniques de petite envergure, surtout des radios rurales, des centres communautaires multimédias et des télécentres, afin de donner plus particulièrement la parole aux communautés locales, aux femmes et aux jeunes.

La formation visera principalement à offrir diverses possibilités de spécialisation aux professionnels des médias dans des institutions de formation au journalisme et à la communication, dans les centres de formation existants et sur le tas dans les journaux et les stations de radio et de télévision. En priorité, il faudra s'attacher : à sensibiliser les jeunes au concept d'une presse libre et au rôle des médias dans le cadre de projets pilotes de formation aux médias dans les établissements d'enseignement secondaire ; et à contribuer à améliorer les compétences des professionnelles des médias en leur assurant une formation ciblée, en encourageant les ONG de femmes travaillant dans les médias et en établissant des réseaux.

L'UNESCO visera à réduire la fracture numérique dont pâtissent les Etats membres de la région, par un plus large accès de tous (surtout des jeunes, qui constituent une très forte proportion de la population) à une société du savoir. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des Etats membres en vue de la mise en réseau des institutions éducatives, scientifiques et culturelles. L'appui technologique nécessaire à la mise en place des systèmes de diffusion pour le téléenseignement et l'amélioration de la formation des universitaires et des enseignants du secondaire à l'utilisation des technologies de la communication et de l'information seront hautement prioritaires. L'action sera axée sur l'amélioration des capacités des institutions d'enseignement, à la fois pour l'établissement de réseaux locaux et pour l'accès à l'Internet. A cet égard, il faudra particulièrement se préoccuper du développement des ressources humaines en vue de l'adoption des TIC pour améliorer les capacités d'enseignement. L'utilisation efficace de portails sur l'éducation, la création et la diffusion de contenus pédagogiques, scientifiques et culturels de qualité et d'applications appropriées auront aussi une grande importance. L'appui nécessaire pour développer les bibliothèques scolaires et publiques sera fourni, surtout sous forme de directives pratiques et de méthodologies, ainsi qu'au titre du programme Mémoire du monde, qui vise à sauvegarder et faire connaître le patrimoine documentaire présentant un intérêt universel qui est rare et menacé de disparition. On privilégiera la conservation et la numérisation des manuscrits traitant de sciences et de mathématiques.

Le rôle de l'UNESCO dans l'échange d'informations et de connaissances, le développement des ressources humaines dans ses Etats membres, comme catalyseur de la coopération internationale, seront intensifiés. A cette fin, l'Organisation renforcera ses **alliances et partenariats** avec des organismes donateurs, surtout dans la région du Golfe, avec les institutions du système des Nations Unies dans le cadre des Plans-cadres d'assistance des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des Bilans communs de pays (CCA), avec l'ALECSO, l'ISESCO et l'AGFUND, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile. Il faudra s'assurer des ressources extrabudgétaires pour compléter les fonds disponibles au titre du Programme ordinaire de l'UNESCO, surtout pour la mise en place des infrastructures et la réduction de la fracture numérique à l'échelon national et régional dans les établissements scolaires et les institutions d'enseignement supérieur. On s'efforcera aussi de faire participer les commissions nationales à ces activités. Des réseaux régionaux seront établis à l'intention de divers groupes cibles dans les domaines des sciences, de l'éducation, des bibliothèques et archives et de la culture.

Effets recherchés :

- Développement de la capacité institutionnelle de produire, diffuser et faire partager des informations et des connaissances par la mise en réseau des institutions pédagogiques, scientifiques et culturelles.
- Renforcement des institutions pédagogiques et des capacités en ressources humaines par l'utilisation accrue de systèmes de diffusion du téléenseignement et du téléapprentissage aux niveaux secondaire et supérieur.
- Amélioration des possibilités d'apprentissage par l'utilisation efficace des TIC.
- Renforcement de médias libres et pluralistes dans tous les pays de la région par l'adoption de cadres législatifs appropriés, la formation et la fourniture de matériels.
- Développement de la formation aux technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux.
- Renforcement du rôle des femmes dans les médias par la formation et la sensibilisation.
- Renforcement de la réflexion sur les aspects éthiques de l'information et de la communication.

Objectif stratégique 11 : Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux

L'incidence de la mondialisation sur la région a été ressentie très vivement depuis les récents événements internationaux ; c'est pourquoi il faut avoir recours à tous les moyens de communication pour **encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations**. A cette fin, conformément au deuxième axe stratégique, les efforts viseront à sensibiliser les professionnels des médias étant donné le rôle important qu'ils jouent dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix, en donnant la priorité aux femmes et aux jeunes. Le cyberspace constitue aussi un domaine particulièrement prometteur pour procéder à un vaste éventail d'échanges culturels et la stratégie de l'UNESCO dans la région encouragera la promotion du dialogue par la mise en place de réseaux de diffusion de contenu éducatif, scientifique et culturel.

Effets recherchés :

- Promotion de la diversité culturelle et du dialogue par la production, la diffusion et l'échange de contenus éducatifs et culturels.
- Promotion du pluralisme linguistique dans le cyberspace et les médias.
